|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | CONNECT-DDG2.01 |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Olivier BRINGER  1er trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-11-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité DDG2.01 est chargée de coordonner la dimension internationale de la politique numérique de la Commission européenne. L’unité coordonne la position internationale de la Commission sur les questions numériques au niveau bilatéral avec les pays et régions en dehors de l’Union, ainsi que dans des forums multilatéraux et internationaux.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Dans le cadre de l’unité D3, le secteur de la normalisation des TIC élabore et met en œuvre la politique de normalisation de l’UE en matière de TIC, qui comprend la coordination des activités de normalisation des TIC au sein de la Commission; la mise en œuvre des actions liées aux TIC de la stratégie de normalisation de l’UE; la participation à la gouvernance et aux organes techniques des organismes d’élaboration de normes; la liaison entre les parties prenantes participant à la normalisation des TIC; la gestion de la plateforme pluripartite sur la normalisation des TIC; le soutien de la coopération internationale en matière de normalisation des TIC, la promotion, au niveau international, des normes de l’UE en matière de TIC et la gestion de projets financés par l’UE en matière de normalisation des TIC.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Sous la supervision du chef d’unité et des orientations techniques du chef de secteur, les experts nationaux détachés (END) contribueront à l’élaboration et à la mise en œuvre de la politique de normalisation des TIC au niveau de l’UE.

Ce travail s’accompagnera de contacts réguliers avec les États membres de l’UE, ainsi qu’avec les organisations chargées de l’élaboration des normes; les institutions régionales et internationales, les partenaires partageant les mêmes valeurs, les entreprises privées et la société civile.

Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, les END ne travailleront pas sur des cas individuels ayant des implications avec des dossiers qu’ils auraient dû traiter au sein de leur administration nationale au cours des deux années précédant leur entrée à la Commission, ni sur des dossiers directement adjacents. En aucun cas, ils ne représentent la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission.

Fonctions et tâches

ELABORATION DES POLITIQUES — Contribution à la politique et à la stratégie

* Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de l’UE en matière de normalisation — mise en œuvre de la politique de normalisation internationale et coopération avec d’autres régions.
* Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de l’UE en matière de normalisation — élaborationr des actions visant à combler le fossé entre la R&I et la normalisation.
* Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de l’UE en matière de normalisation — élaboration de mesures visant à améliorer la formation et les compétences en matière de normalisation des TIC.
* Participer aux instances techniques des organisations d’élaboration de normes.
* Soutenir le fonctionnement du groupe d’experts Plateforme européenne multipartite pour la normalisation des TIC
* Développer des mesures de soutien aux PME innovantes et à leur participation à la normalisation.

COORDINATION DES POLITIQUES — Conseils politiques

* Contribuer à la coordination des activités de normalisation des TIC au sein de la Commission.
* Contribuer à la sensibilisation à la normalisation au moyen d’activités de communication.
* Rédiger des notes d’information et discours et préparer des présentations sur des questions politiques spécifiques.
* Soutenir l’organisation et le déroulement d’événements externes si nécessaire.
* Participer aux groupes interservices et aux réunions de la Commission dans le domaine de la normalisation.
* Assurer la liaison avec les unités de la direction générale, d’autres services et parties prenantes à l’intérieur et à l’extérieur de la Commission, telles que les organisations européennes et internationales de normalisation, afin d’accomplir les tâches susmentionnées.

GESTION DE PROJETS, PROGRAMMES ET PROCESSUS

* Contribuer aux stratégies, à l’organisation, au pilotage et au suivi des résultats et des priorités des projets de normalisation des TIC et veiller à leur mise en œuvre.
* Suivre la progression des opérations par rapport au plan fixé et fournir des rapports d’état.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)